

20/10/2010 |

## Instruction militaire

L'instruction militaire est déterminée à la fois par l'organisation de l'armée et par les conceptions relatives à la [conduite de la guerre](#). En Suisse, elle n'est coordonnée que depuis la création de l'[armée fédérale](#) au XIX<sup>e</sup> s., qui s'est substituée aux [milices cantonales](#), et la fondation d'[écoles militaires](#). Le [système de milice](#) laisse une partie de l'instruction militaire aux associations et [sociétés militaires](#) ([Instruction militaire préparatoire](#)).

### 1 - La fin du Moyen Age et l'époque moderne

Il n'existe pas d'indices d'une instruction militaire organisée antérieurement à la guerre de Trente Ans. Les garçons et les jeunes gens étaient aguerris dans des épreuves athlétiques et des jeux armés, des maîtres d'escrime itinérants leur enseignant les règles de leur art ([Armes](#)). L'entraînement au [tir](#) trouvait sa manifestation la plus spectaculaire dans les fêtes de tir. Les pères transmettaient à leurs fils les expériences qu'ils avaient faites dans les campagnes à l'étranger. Le métier militaire s'apprenait sur le terrain. Se battre à l'arme blanche exigeait surtout de la force et du courage de la part du combattant. L'apparition de la poudre fut à l'origine de profondes transformations. Pour être efficace, le feu des mousquets et des pièces d'[artillerie](#) devait être concentré de manière commandée, d'où la nécessité d'une coordination parfaite de l'ensemble de la formation. Disséqué en diverses phases, le maniement des armes devint l'objet d'un entraînement intensif visant à l'acquisition d'automatismes. De même, il fallait de longs exercices pour maîtriser le passage de la colonne de marche à la ligne de feu et de celle-ci à celle-là.

Incorporés dans des régiments permanents, les Suisses au [service étranger](#) y étaient soumis à une discipline rigoureuse et à un drill intensif. Une fois rentrés au pays, ils constituaient le noyau des troupes de leur canton. La tactique de la bataille rangée exigeait cependant une instruction pour tous les militaires et des exercices pour les formations. Le drill du soldat avait lieu le dimanche sur la place d'armes de la commune, les unités et les corps de troupe étant exercés à l'occasion de revues militaires.

**Auteur(e):** Hans Senn / LA

### 2 - L'instruction des soldats et des cadres après 1815

Après la défaite contre les troupes françaises en 1798, qui marqua la fin de l'ancienne organisation militaire des Confédérés, la République helvétique introduisit la conscription obligatoire, et la création d'une armée fédérale fut l'un des objectifs politiques importants de l'Etat fédéral naissant. Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> s. encore, l'armée de la Confédération dépendait des connaissances acquises par les officiers et les soldats au service étranger.

L'instruction militaire s'inspirait pour une bonne part de modèles étrangers. Alors que sous l'Helvétie et la Médiation, l'instruction, tout comme l'équipement, était restée à un niveau très bas, le règlement militaire de 1817 invita les cantons à ne plus se contenter d'une simple parade. L'instruction de base comprenait le drill aux armes, l'école du soldat et l'école de section, et le tir à balles. Les règlements cantonaux prescrivirent dans les moindres détails le maniement du fusil et les évolutions du soldat et des formations, exécutées sur ordre. Peu à peu, le drill du dimanche, peu populaire, fit place à des exercices de plusieurs jours.

L'[Organisation militaire](#) (OM) de 1850 institua une école de recrues cantonale de vingt-huit jours pour les fusiliers.

L'occupation des frontières en 1856-1857 révéla l'inadéquation de l'instruction militaire pratiquée jusqu'alors. Reconnaisant que les exercices de drill sur les places d'armes n'étaient pas un moyen d'obtenir l'aptitude à

la guerre, on leur substitua peu à peu une instruction au combat dans le terrain. Dans les deux rapports qu'il présenta sur l'occupation des frontières en 1870-1871, le général Hans Herzog admettait que de grands progrès avaient été accomplis dans l'instruction de l'infanterie de plusieurs cantons, tout en blâmant les bataillons dont l'état laissait à désirer et où l'efficacité tactique de la troupe était très faible. Sceptique quant à la possibilité de créer avec des périodes de service aussi courtes une défense capable de faire face à une agression, Herzog aurait préféré une armée permanente. Ulrich Wille au contraire soutenait qu'il était possible d'amener l'armée de milice suisse à un niveau d'aptitude suffisant, à condition de dispenser au soldat une instruction systématique qui le rendit digne de confiance et conscient de son devoir, et de se limiter strictement à l'essentiel. Le soldat ne devait être instruit selon lui qu'à ce qu'il pouvait assimiler durant ses courtes périodes d'instruction. Il s'agissait de l'habituer à une obéissance absolue et à la parfaite exécution des ordres par une marche du service extrêmement rigoureuse et un drill bref et intensif. Les officiers de la troupe devaient être libérés de la tutelle où les tenaient les **instructeurs**, seul moyen de parvenir à la confiance en soi nécessaire à tout exercice de l'autorité.

C'est guidé par ces idées que Wille, alors instructeur en chef de la cavalerie, rédigea en 1894 le règlement de cette arme. Celui-ci faisait table rase des conceptions héritées de la Régénération qui postulaient l'impossibilité d'exiger une discipline absolue des citoyens soldats d'un Etat libre et démocratique. Le contenu du règlement fut en bonne partie repris dans les "Buts de l'instruction" publiés en 1908 par le Département militaire fédéral. Le **règlement de service** (RS) de 1933 se fondait également sur les conceptions de Wille, définissant la discipline comme "l'absolue fidélité du soldat qui se donne corps et âme à sa tâche". Selon cette doctrine, l'instruction formelle ne pouvait atteindre son but qu'au prix d'une discipline extrêmement rigoureuse, tandis que dans l'application des connaissances acquises, il était fait appel en permanence et autant que possible à la réflexion et à l'initiative individuelles, les qualités des hommes ne pouvant se développer que si le subordonné a conscience de sa valeur.

Ces exigences tenaient compte du changement opéré après la Première Guerre mondiale par toutes les armées, où la formation compacte fut abandonnée au profit de la formation en ordre dispersé, qui demandait désormais du combattant individuel une beaucoup plus grande autonomie au sein de son groupe. La réalité de la vie de caserne était cependant différente, et les recrues subissaient un véritable dressage: exercices en formation, garde-à-vous, maniement formel de l'arme, marche au pas. Le principe de la tactique par mission, c'est-à-dire l'octroi d'une liberté d'action dans les limites de l'objectif fixé, ne s'appliquait qu'aux cadres. L'instruction de la troupe restait dominée par l'apprentissage des évolutions formelles sous forme de drill.

Au début du **service actif** de 1939-1945, l'accent était encore mis sur la discipline formelle et la distance maintenue entre le supérieur et le subordonné. Mais avec le temps, l'expérience commune finit par souder les cadres et la troupe. Le ton se fit plus naturel, l'instruction s'adapta peu à peu aux exigences de la réalité de la guerre. Le général Henri Guisan décida le "décasernement" de l'instruction des recrues. Des examens individuels furent introduits pour le contrôle du niveau de l'instruction.

L'expérience du service actif et les rapports publiés sur la guerre de Corée donnèrent l'impulsion à des réformes. La "démocratisation de l'armée" fut le mot d'ordre des partisans d'une réforme, qui demandaient un enseignement plus concret et l'abolition des méthodes de dressage et du formalisme. A l'exaltation de l'état de soldat, ils opposèrent la formule du "citoyen revêtant en cas d'extrême nécessité la fonction de combattant". Le pas cadencé fut supprimé en 1946, le maniement formel de l'arme en 1958. Le règlement de service de 1954 inclut dans la notion de discipline la réflexion participative et l'action autonome. Une plus grande attention fut accordée à l'instruction au combat du soldat individuel et des petites formations.

Le mouvement de Mai 68 avec son rejet de l'autorité et de la contrainte fit aussi sentir ses effets sur l'armée. En 1970, une commission créée pour l'étude des problèmes d'éducation et d'instruction dans l'armée, présidée par le colonel Heinrich Oswald, présenta son rapport, qui demandait de se concentrer sur l'essentiel et de passer d'une discipline fondée sur les rapports hiérarchiques entre personnes à une discipline se limitant aux faits. De nouvelles méthodes d'instruction furent introduites: enseignement assisté par

ordinateur, simulations, étude individuelle avec épreuves de contrôle, normes de performance et exercices standard. L'instruction militaire devint ainsi une formation d'adultes.

L'Armée XXI a prolongé la durée de l'école de recrues, qui comprend trois phases: instruction générale de base (cinq semaines), instruction de base spécifique à la fonction (huit semaines) et instruction en formation (cinq à huit semaines). L'encadrement des deux premières phases est exclusivement confié à des professionnels assistés de militaires contractuels. C'est dans la troisième phase que les cadres de milice revêtent leur fonction. Ils reçoivent ainsi un enseignement pratique uniquement comme chefs de formation et non plus comme instructeurs.

L'intégration des femmes dans l'armée, commencée en 1940, prit d'abord la forme d'un service auxiliaire, puis d'un service distinct avec le [Service féminin de l'armée](#) et aboutit à une complète égalité de traitement. Dès 1991, les femmes eurent le droit de porter une arme, à titre volontaire, pour leur protection personnelle. Dans l'Armée XXI, elles sont équipées de l'arme correspondant à leur fonction. Jusqu'en 1994, l'instruction de base leur était donnée dans des cours durant de deux à quatre semaines, adaptés aux fonctions qui leur étaient ouvertes. L'Armée 95 institua une instruction de base d'au moins huit semaines, dans des écoles de recrues mixtes. Dans l'Armée XXI, les femmes suivent la même instruction que les hommes.

#### Instruction militaire dès 1874 (en jours)

Année	Ecole de recrues	Cours de répétition et cours complémentaires en formation			Temps de service
		Elite	Landwehr	Landsturm	
1874	45	4x16=64	-	-	109
1907	67	7x13=91	13	-	171
1935	90	7x13=91	13	-	194
1938	90	7x20=140	20	-	250
1939	118	7x20=140	20	-	278
1949	118	8x20=160	24	-	302
1952	118	8x20=160	40	-	318
1962	118	8x20=160	40	13 <sup>a</sup>	331
1995	103	10x19=190 et jours résiduels	-	-	300
2004	145	6x19=114	-	-	260 <sup>b</sup>
	124	7x19=133	-	-	260 <sup>b</sup>

<sup>a</sup> dès le 1.1.1964

<sup>b</sup> recrutement compris

Sources: Service de recherche de la Bibliothèque militaire fédérale; ordonnance du 19 novembre 2003 concernant les obligations militaires

**Auteur(e):** Hans Senn / LA

### 3 - L'instruction en formation - les manœuvres

En 1820, pour la première fois dans l'histoire de la Suisse, des troupes de divers cantons furent mises sur pied à Wohlen (AG) pour des exercices communs. Ce premier camp militaire fédéral fut suivi de treize mises sur pied, selon un rythme bisannuel, réunissant chaque fois quelque 3000 hommes. Le formalisme et le schématisme y dominaient encore: sur de vastes terrains plats, les troupes étaient exercées aux évolutions réglementaires et à l'action combinée des différentes armes contre un ennemi imaginaire ou faiblement

simulé, et le soir était consacré à la détente conviviale. Les militaires de tous les coins du pays y apprenaient à se connaître, les démonstrations attiraient de nombreux curieux. Peu à peu, ces rencontres donnèrent naissance à un sentiment de cohésion nationale par-delà les frontières cantonales.

Avec l'entrée en vigueur de l'Organisation militaire de 1850, ces camps d'exercice furent appelés désormais "réunions de troupes" et accomplis chaque année avec un effectif de 6000 à 7000 hommes. Les premières manœuvres de montagne dans la région du Gothard en 1861 furent l'un des points forts de cette forme d'instruction. Les troupes y apprirent à marcher jusqu'à douze heures en montagne, avec paquetage complet, et à bivouaquer. En 1869, les commandants des troupes exercées furent pour la première fois associés à la conception des manœuvres. Dès 1877, chaque année, l'une des huit divisions était entraînée dans des manœuvres qui consistaient comme auparavant en des exercices de combat contre un plastron simulant l'ennemi. Les commandants de division avaient la double fonction de directeur d'exercice et de commandant.

Le général Herzog introduisit en 1885 un changement dans le déroulement des manœuvres: il dirigeait lui-même l'affrontement de deux divisions conduites librement par leur commandant. Afin d'évaluer l'action des deux adversaires, il fallut instituer un arbitrage. En 1893 eurent lieu les premières manœuvres de corps d'armée. Invité à assister en 1912 aux manœuvres des cinquième et sixième divisions en Suisse orientale, dirigées par le colonel Ulrich Wille, futur général, l'empereur Guillaume II y acquit la conviction que, dans le cas d'une attaque allemande par enveloppement contre la France, selon le plan Schlieffen, il pouvait compter sur la protection efficace que l'armée suisse offrirait à son flanc gauche.

Durant l'entre-deux guerres, après quelques années d'interruption, les manœuvres annuelles reprirent, toujours avec deux divisions. Il s'agissait généralement de combats de rencontre au déroulement rapide, dans lesquels il était trop peu tenu compte de l'efficacité du feu. Les manœuvres se terminaient par des défilés devant des dizaines de milliers de spectateurs. Après la Deuxième Guerre mondiale, elles continuèrent à être centrées sur le combat de rencontre. Dans les années 1970, quelques commandants de corps commencèrent à entraîner le combat d'usure introduit par la conception de la [défense nationale](#) de 1966. Dès lors, les "bleus" eurent le temps de préparer leur dispositif de défense, tandis que le plastron "rouge" mettait à l'épreuve les mesures prises et forçait les défenseurs à s'adapter à des situations imprévues et à mener un combat de défense actif. Des éléments de la défense civile, comme la protection civile et le service sanitaire coordonné, furent intégrés aux exercices dans le but d'apprendre à résoudre des tâches en commun.

Mais des doutes se manifestèrent de plus en plus quant à l'adéquation de manœuvres impliquant d'aussi grandes formations à la réalité de la guerre. On commença alors à développer les exercices pour états-majors et les exercices opératifs, introduits par l'Organisation militaire de 1907, pour en faire des exercices cadre d'état-major, où les commandants et leurs aides avaient la possibilité de prendre continuellement de nouvelles décisions et de les traduire dans les faits. De son côté, la direction d'exercice créait des perturbations pour accroître le réalisme. Les exercices de défense nationale, réalisés pour la première fois en 1956, devinrent dans les années 1970 des exercices de défense générale auxquels étaient associés tous les éléments de conduite civils au niveau de la Confédération et des cantons. L'armée n'y était plus qu'un organe de conduite parmi d'autres. Depuis les années 1990, l'entraînement des commandants et des états-majors des grandes unités et des groupements de combat se fait de plus en plus à l'aide de simulateurs de conduite. Un centre d'entraînement tactique, dépendant du centre d'instruction de l'armée à Lucerne, a été créé à cet effet à Kriens.

Dans l'Armée XXI, les formations sont souvent engagées, durant leurs cours de répétition, dans des opérations au profit des autorités civiles. On parle d'armée d'engagement et non plus d'armée de pure instruction. Dans les cours de répétition réservés au perfectionnement, l'instruction en formation est dirigée par les commandants des brigades, avec l'appui de formations d'application professionnelles.

**Auteur(e):** Hans Senn / LA

#### 4 - L'instruction hors du service

Du fait de la brièveté des périodes d'instruction, le système de milice est dépendant de prestations fournies à titre volontaire. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s. déjà, les officiers avaient des possibilités d'approfondir leurs connaissances militaires. En 1635, un enseignement de l'art de la fortification était dispensé au collège des jésuites de Lucerne. Les bourgeois de Berne fondèrent en 1664 le Collegium Mathematicum, plus tard appelé Collège d'artillerie. Le Collège des artificiers ouvert à Zurich en 1686 se voua à la formation des artilleurs. L'Ecole militaire centrale fondée à Thoune en 1819 accueillait également des volontaires. L'Organisation militaire de 1874 posa les bases de l'enseignement des sciences militaires, qui était donné dans la section des cours facultatifs de l'Ecole polytechnique de Zurich. En 1898 fut créé un département autonome comprenant une section de cours facultatifs ouverte à tous les étudiants et une école militaire proprement dite pour les officiers. Depuis 1911, cette école est chargée de la formation des instructeurs. Quant aux sociétés d'officiers, de sous-officiers et de tireurs, apparues au XIX<sup>e</sup> s., elles proposent à leurs membres des entraînements sportifs, des exercices de tir, des entraînements aux armes, des courses d'orientation et des exercices pratiques aux tâches du combattant. Il existe en outre une quarantaine d'associations spécialisées des troupes techniques qui dispensent une instruction militaire préalable à l'école de recrues et encouragent le maintien des connaissances et du savoir-faire techniques.

#### Références bibliographiques

##### Sources imprimées

- *Rapport de la commission pour l'étude des problèmes d'éducation et d'instruction de l'armée, du 8 juin 1970*

##### Bibliographie

- J. Feiss, *L'armée suisse*, <sup>3</sup>1896 (all. <sup>3</sup>1895)
- H.R. Kurz et al., *Das Schweizer Heer*, 1969
- K. Lüönd, *Schweizer Soldaten im Einsatz*, [1978]
- *Kaderschmiede - Kaderschule*, 1994
- R. Steiger, U. Zwygart, *Militärpädagogik*, 1994
- D. Lätsch, *Militärische Ausbildung und Ausbilder in der Schweiz*, thèse Zurich, 1995
- H. Annen et al., *Gemeinsam zum Ziel. Anregungen für Führungskräfte der modernen Armee*, 2004

**Auteur(e):** Hans Senn / LA